

CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PPP AU MALI

**ATELIER « MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES ET
LES PPP EN AFRIQUE DE L'OUEST »**

26 – 28 novembre Dakar, Sénégal

Présenté par
Boubakar SAM
Expert Juriste - UPPP – Primature / Mali

Novembre 2019

SOMMAIRE

1- INTRODUCTION

2- CADRE JURIDIQUE DES PPP

3- CADRE INSTITUTIONNEL DES PPP

4- ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PPP

5- RENFORCEMENT DU CADRE PPP

6 - HARMONISATION DES CADRES JURIDIQUES DES PPP

I- INTRODUCTION (1/2)

Au Mali, les Partenariats Public-Privé dans sa conception actuelle ont été créés par la Loi n° 2016 – 061 du 30 décembre 2016 relative aux PPP.

Jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la Loi PPP, les PPP consistaient en la conclusion de conventions de Délégation de Service Public et étaient régis par le Code des Marchés Publics.

La Loi PPP distingue deux catégories de contrats de PPP en fonction du mode de rémunération et des risques transférés.

- **PPP concessifs à paiement par les usagers**
- **PPP à paiement public**

I- INTRODUCTION (2/2)

PPP

PPP à paiement par les usagers

Le PPP dans lequel la rémunération du titulaire consiste, en contrepartie des missions qui lui sont confiées, soit dans le droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit dans ce droit assorti d'un prix. La rémunération du titulaire peut être complétée par des recettes provenant d'activités annexes.

Une part substantielle du risque d'exploitation doit être transférée au titulaire.

- ✓ *concessions : concessions de services, concessions de travaux*
- ✓ *affermage ;*
- ✓ *régie intéressée.*

PPP à paiement public

Le PPP dans lequel la rémunération du titulaire consiste dans le versement d'un prix par l'autorité contractante pendant toute la durée du contrat, lequel est lié aux objectifs de performance. L'autorité contractante peut donner mandat au titulaire pour encaisser, en son nom et pour son compte, le paiement par l'utilisateur de prestations exécutées en vertu du contrat. La rémunération du titulaire peut être complétée par des recettes provenant d'activités annexes. Le risque d'exploitation est assumé par l'autorité contractante.

II- CADRE JURIDIQUE DES PPP (1/2)

A) Textes applicables

- La Loi n°2016-061 du 30 décembre 2016 relative aux partenariats public-privé au Mali :

Elle fixe les principes généraux de gouvernance des PPP, les conditions préalables à la passation de projet, les procédures et les obligations relatives à la passation de projet, les modalités d'exécution du contrat, les droits et obligations de l'autorité contractante et du partenaire privé et la procédure de règlement des différends.

- Le Décret n°2017-0057/P-RM du 9 février 2017 déterminant les modalités d'application de la loi relative aux partenariats public-privé au Mali .
- Le Décret n°2017-0050/PM-RM du 9 février 2017 portant création de l'unité de partenariat public-privé.
- Egalement, les textes régissant les finances publiques et les textes sectoriels.

II- CADRE JURIDIQUE DES PPP (2/2)

B) Champ d'application de la loi PPP / Exclusions

La Loi PPP s'applique aux:

- ❖ Partenariats Public-Privé à paiement par les usagers: concessions, affermage, régie intéressée;
- ❖ Partenariats Public-Privé à paiement public .

Sont exclus du champ d'application de la Loi PPP, les Partenariats Public-Privé :

- ❖ ayant pour objet des besoins de défense et de sécurité nationale et pour lesquels la protection des intérêts essentiels de l'Etat est incompatible avec des mesures de publicité;
- ❖ conclus avec une personne morale de droit privé avec laquelle l'autorité contractante entretient une relation de quasi-régie.

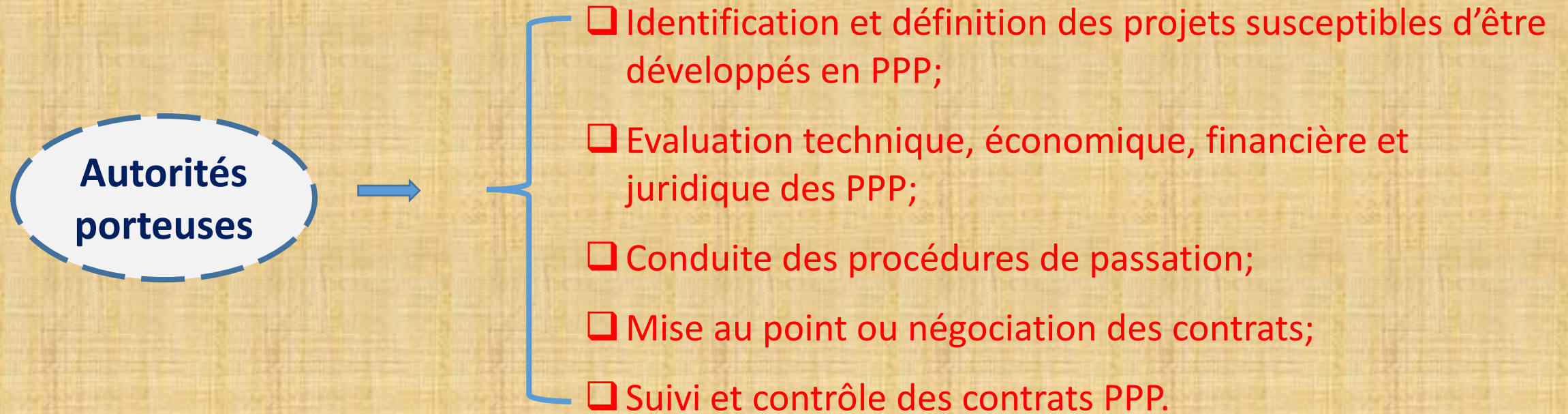
III- CADRE INSTITUTIONNEL DES PPP (1/4)

A) Principe de gouvernance des PPP

N°	Activités	Acteurs concernés
1	Fonction opérationnelle	Autorité porteuse de projet
2	Évaluation du processus de mise en œuvre d'un PPP et d'expertise	Unité PPP
3	Contrôle budgétaire	Ministre en charge des finances
4	Analyse des candidatures et des offres	Commission d'appel d'offres
5	Contrôle a priori de la passation des PPP	Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public
6	Contrôle a posteriori des procédures de passation des PPP et leur exécution	Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public
7	Régulation sectorielle	Organes de régulation sectorielle

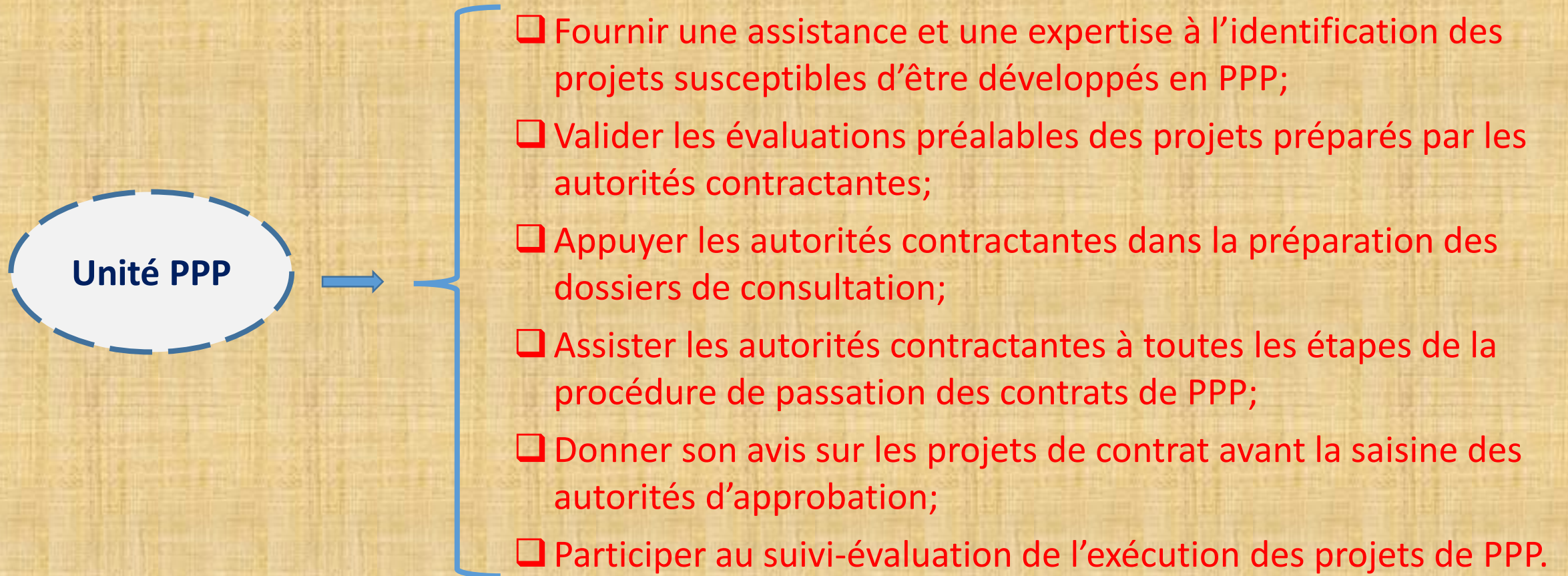
III- CADRE INSTITUTIONNEL DES PPP (2/4)

B) Autorités porteuses de projets



III- CADRE INSTITUTIONNEL DES PPP (3/4)

C) Unité de PPP



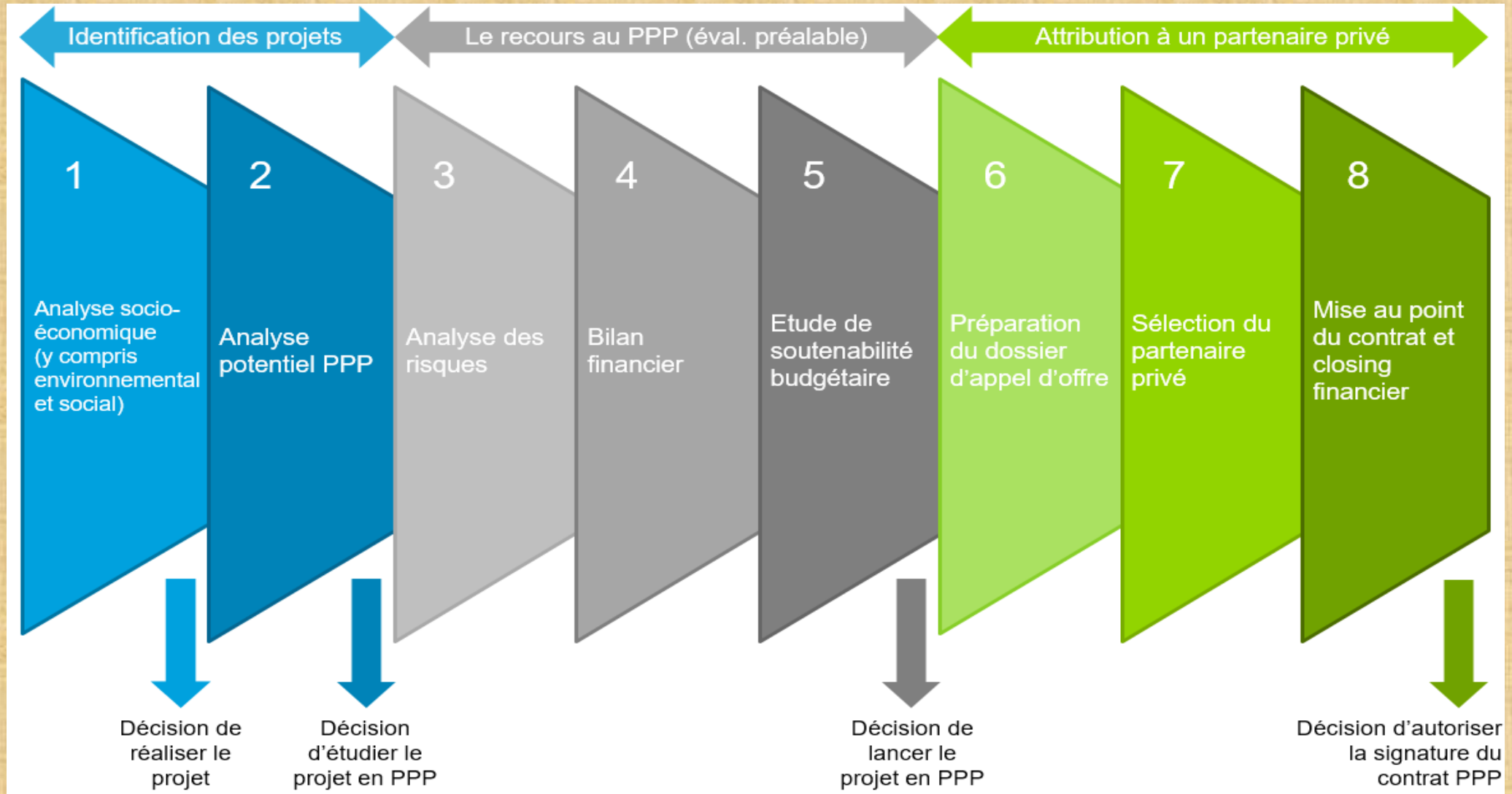
III- CADRE INSTITUTIONNEL DES PPP (4/4)

D) Comité d'orientation

Les avis de l'UPPP sont transmis au Comité d'orientation présidé par le Premier ministre et composé de:

- Ministre chargé des Finances;
- Ministre chargé de l'Investissement;
- Ministre chargé du Plan;
- Ministre sectoriel porteur du projet;
- Représentant de la Présidence de la République.

IV- PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE PROJETS PPP



V - RENFORCEMENT DU CADRE PPP

- ❖ Information des acteurs nationaux et internationaux, publics et privés sur le cadre juridique et institutionnel des PPP au Mali.
- ❖ Collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).
- ❖ Appui de l'UPPP aux structures gouvernementales et décentralisées:
 - Phase identification/conceptualisation de projets à potentiel PPP;
 - Phase d'élaboration de contrats en mode PPP.
- ❖ Renforcement des capacités de l'UPPP:
 - Collaboration avec l' Unité Régionale de Développement de Projets en PPP;
 - Organisation de voyages d'études dans l'espace UEMOA;
 - Assistance technique pour l'élaboration des outils méthodologiques et des documents standard pour la passation des marchés PPP.

VI - HARMONISATION DES CADRES JURIDIQUES DES PPP

- ❖ La Stratégie d'encadrement des PPP et la Loi PPP du Mali ont été rédigées en collaboration avec la Commission de l'UEMOA.

La stratégie d'encadrement des PPP au Mali est adéquate avec la Stratégie communautaire.

- ❖ La transposition en droit malien de la Directive UEMOA portant Cadre juridique et institutionnel des PPP dans l'UEMOA, une fois adoptée, est prévue sur la période 2019 – 2021 en accord avec les PTF.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



CONTACT

Unité de Partenariat Public-Privé (UPPP)

Cité Administrative, Primature - Mali

Site web: www.pppmali.org